

## À Bruxelles, l'impact du coronavirus sur le chômage reste limité pour l'instant

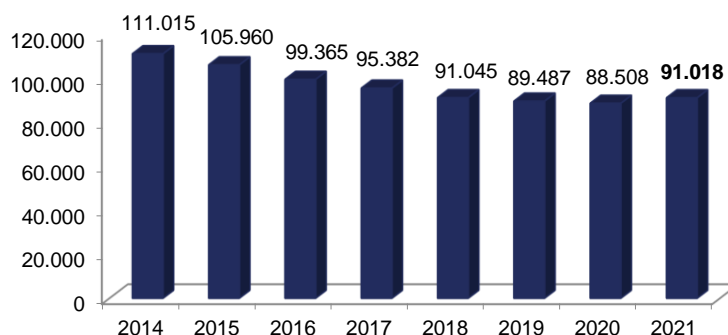
Les jeunes sont toujours les principales victimes de la crise

Fin mars, la Région bruxelloise compte **91.018** chercheurs d'emploi. Cela représente une augmentation de **2.510** personnes par rapport au mois de mars 2020 (+2,8%). Les jeunes sont toujours très impactés : on compte **9.330** jeunes demandeurs d'emploi à Bruxelles, soit **880** de plus que l'année précédente (+10,4%).

### Augmentation annuelle du chômage et hausse plus marquée chez les jeunes

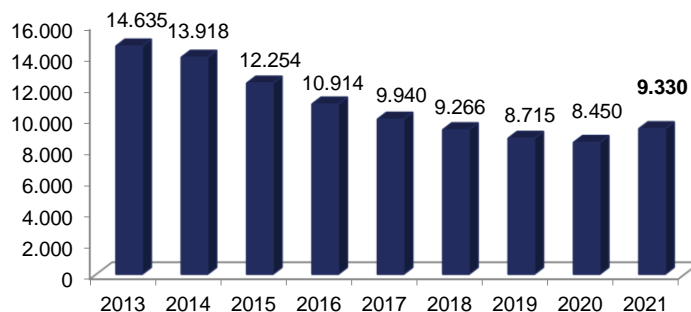
Fin mars, Bruxelles compte 91.018 chercheurs d'emploi pour un taux de chômage de 16,2%. Cela signifie une augmentation de 2.510 personnes (+2,8%) par rapport à l'année précédente. En variation mensuelle, on constate une augmentation de 605 personnes (+0,7%). Le chômage des jeunes atteint quant à lui un taux de 25,5%. Bruxelles compte 9.330 jeunes chercheurs d'emploi en mars 2021, soit 880 de plus que l'an dernier (+10,4%).

Nombre de chercheurs d'emploi bruxellois pour le mois de mars



Source : Actiris, view.brussels

Nombre de jeunes chercheurs d'emploi (<25 ans) bruxellois pour le mois de mars



Source : Actiris, view.brussels

Si les entrées dans le chômage classique n'ont pas beaucoup augmenté, cela s'explique par le fait que pour l'instant l'effet de la crise du Covid-19 s'enregistre surtout au niveau du chômage temporaire et du droit

passerelle. De très nombreuses entreprises ont dû recourir au chômage temporaire pour faire face à l'arrêt de leurs activités suite aux mesures de confinement qui ont été prises d'urgence afin de faire face à l'épidémie de Covid-19. Ainsi au maximum de la crise sanitaire soit en avril, on enregistre au niveau de la Belgique environ 1.135.000 travailleurs au chômage temporaire dont environ 92.000 bruxellois (environ 27% des salariés bruxellois). Pour le droit passerelle, environ 388.000 indépendants ont bénéficié du droit passerelle également en avril dont près de 49.000 bruxellois (ce qui représente 57% des indépendants bruxellois).

Dès lors, l'incidence sur les chiffres du chômage classique est actuellement plus limitée, puisque le recours au chômage temporaire permet aux entreprises de ne pas devoir procéder à des licenciements massifs. Pour bénéficier du chômage temporaire, les travailleurs ne doivent pas obligatoirement s'inscrire comme chercheurs d'emploi auprès des services publics de l'emploi.

## Le taux de chômage

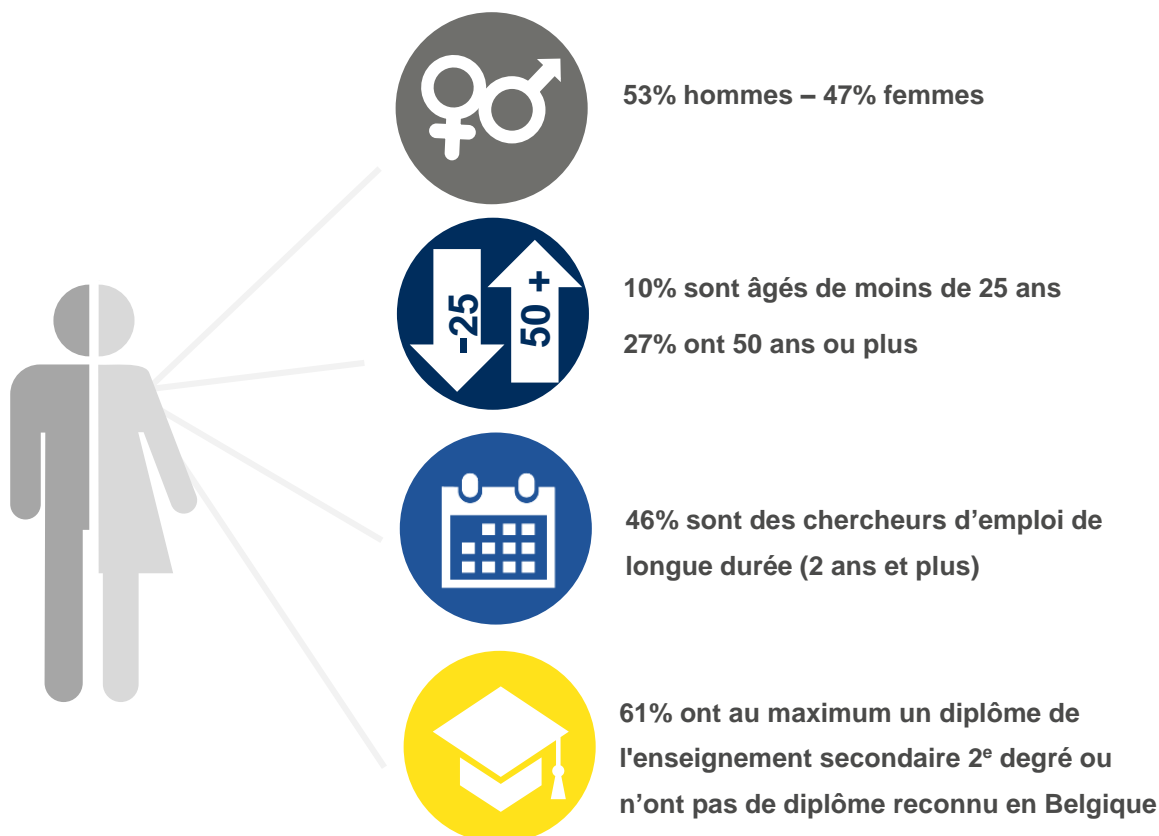
Fin mars 2021, le taux de chômage en Région bruxelloise s'établit à 16,2% (16,1% pour les hommes et 16,3% pour les femmes). En mars 2020, le taux de chômage s'établissait à 15,7%.

Le taux de chômage est mesuré sur la base de la population active la plus récente, calculée à partir des données de la Banque nationale et de l'Enquête sur les Forces de Travail du SPF Économie. Le croisement de ces données nous indique que la population active a, en Région bruxelloise, augmenté en 2019 de 1,3% par rapport à l'année précédente.

## Caractéristiques et évolution du nombre de chercheurs d'emploi

Fin mars 2021, on dénombre en Région de Bruxelles-Capitale 91.018 chercheurs d'emploi inoccupés (DEI), soit une augmentation de 2.510 personnes par rapport à l'année précédente (+2,8%).

On compte au cours du mois de mars 8.644 entrées dans le chômage (6.792 réinscriptions et 1.852 nouvelles inscriptions) contre 8.039 sorties, soit une augmentation sur une base mensuelle du nombre de DEI de 605 personnes (+0,7%).



## Principales caractéristiques et évolutions du chômage – mars 2021

		Mars 2021	Proportion	Diff. mensuelle	en %	Diff. annuelle	en %
<b>Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)</b>		91.018	100,0%	605	0,7%	2.510	2,8%
<b>Catégorie</b>	DEDA <sup>1</sup>	59.195	65,0%	-91	-0,2%	1.599	2,8%
	Jeunes en stage d'insertion professionnelle	5.844	6,4%	-230	-3,8%	656	12,6%
	Autres DEI	25.979	28,5%	926	3,7%	255	1,0%
<b>Sexe</b>	Hommes	48.327	53,1%	381	0,8%	1.619	3,5%
	Femmes	42.691	46,9%	224	0,5%	891	2,1%
<b>Age</b>	- 25 ans	9.330	10,3%	-23	-0,2%	880	10,4%
	25 - 49 ans	57.053	62,7%	443	0,8%	1.454	2,6%
	50 ans +	24.635	27,1%	185	0,8%	176	0,7%
<b>Durée d'inoccupation</b>	- 1 an	35.200	38,7%	472	1,4%	869	2,5%
	1 - 2 ans	14.325	15,7%	149	1,1%	2.172	17,9%
	2 ans +	41.493	45,6%	-16	0,0%	-531	-1,3%
<b>Niveau d'études</b>	Faible <sup>2</sup>	55.759	61,3%	971	1,8%	995	1,8%
	Moyen	19.711	21,7%	-28	-0,1%	933	5,0%
	Élevé	15.548	17,1%	-338	-2,1%	582	3,9%
<b>Usagers du CPAS</b>		10.105	11,1%	800	8,6%	-1.547	-13,3%
<b>Taux de chômage</b>	Total	16,19		+0,11		+0,45	
	Hommes	16,06		+0,13		+0,54	
	Femmes	16,33		+0,09		+0,34	

Source : Actiris, calculs view.brussels

On dénombre en Région bruxelloise 59.195 chercheurs d'emploi demandeurs d'allocations (DEDA), 5.844 jeunes en stage d'insertion professionnelle et 25.979 autres chercheurs d'emploi inscrits librement ou obligatoirement.

On retrouve dans cette dernière catégorie (« autres DEI ») des personnes qui n'ont pas encore reçu d'allocation de chômage (qui ont introduit une demande auprès de l'Onem), des personnes ayant été exclues des allocations de chômage et qui sont venues se réinscrire auprès d'Actiris, des personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale ou encore des personnes qui n'ont aucun revenu de remplacement. Il est à noter qu'une partie importante de ces CE dépendent des CPAS ou n'ont encore aucun revenu de remplacement.

Actiris peut, à partir de l'exploitation d'un flux d'information provenant directement du SPP Intégration sociale, identifier les CE ayant une ouverture de droit au revenu d'intégration sociale ou à son équivalent, actuellement ou dans un passé proche. Ainsi, parmi les 91.018 DEI inscrits en mars 2021, 10.105 CE sont usagers du CPAS (soit 11,1% du total des DEI). Ce pourcentage est plus élevé parmi les jeunes : sur les 9.330 jeunes DEI, 1.921 sont usagers du CPAS, soit 20,6%.

On constate une augmentation de +2,8% sur une base annuelle du nombre de chercheurs d'emploi indemnisés (DEDA). On constate aussi une augmentation annuelle du nombre de jeunes en stage d'insertion professionnelle (+656 unités, +12,6%). Le nombre des autres chercheurs d'emploi a augmenté de 1,0% sur une base annuelle.

<sup>1</sup> DEDA : demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations, soit les chercheurs d'emploi pour lesquels Actiris a été informé par l'ONEM qu'ils percevaient des allocations de chômage.

<sup>2</sup> Ce niveau comprend les études de l'enseignement secondaire 2<sup>nd</sup> degré au maximum ainsi que les études réalisées à l'étranger sans équivalence de diplôme en Belgique.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Pour plus d'infos & contact :

Romain Adam  
0494 86 37 16  
[radam@actiris.be](mailto:radam@actiris.be)

Sean Vanonckelen  
0474 37 25 42  
[svanonckelen@actiris.be](mailto:svanonckelen@actiris.be)

---

**À la recherche de chiffres détaillés sur les chercheurs d'emploi et les offres d'emploi ?  
Rendez-vous sur [ViewStat](#).**

#### **Concernant Actiris**

Actiris est l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi. En tant que service public de l'emploi, Actiris est l'acteur principal et le fournisseur de solutions pour l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. Actiris concentre ses actions et moyens sur deux missions: garantir le matching entre employeurs et chercheurs d'emploi et organiser la transition vers l'emploi. Actiris est également mandaté pour la coordination de view.brussels.

Pour plus d'informations : [www.actiris.be](http://www.actiris.be)